

FORGES ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE : ACTIONS

CONTEXTE

La commune de Forges, 197 habitants au dernier recensement, est une commune qui a la particularité d'être constituée de hameaux sans un véritable centre bourg. Celui-ci est actuellement constitué par l'église (XIIème – XIXème) et le presbytère y attenant (privé), le cimetière, la salle des loisirs avec son parc et la mairie. Trois familles vivent dans cet environnement.

Pour lutter contre le vieillissement de la population et l'exode inéluctable des jeunes, la municipalité a tout d'abord encouragé l'installation de nouveaux habitants sur des zones situées dans ou en prolongement des hameaux déjà constitués. Il s'est ensuite engagé dans la création de ce centre bourg situé dans l'espace laissé libre entre l'église et la Mairie.



PROJETS ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX

Ce grand projet d'ensemble porte sur :

- La création d'un centre bourg avec une Approche Environnementale de l'Urbanisme (démarche AEU) et une démarche de Haute Qualité Environnementale pour les constructions (HQE®) : **ECO-LOTISSEMENT**
- La sauvegarde du mur de clos renfermant cette implantation immobilière
- La sauvegarde d'une **loge de vigne** imbriquée dans ce clos
- La sécurisation des abords
- L'implantation **d'éoliennes**

Cette démarche s'inscrit dans une **démarche globale** qui a commencé de 2002 à 2004 par l'enfouissement des réseaux aériens, la restauration de la coupole de l'église et la mise en lumière de celle-ci ainsi que l'installation de l'éclairage public. Elle se poursuivra par l'implantation d'une ferme éolienne sur les hauteurs de la commune.

LES PARTENAIRES

Cette démarche a été initiée par le conseil municipal et est encadrée par des partenaires qui assument une responsabilité importante dans le domaine de la préservation des paysages ou de l'énergie, à savoir le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, l'ADEME, Info Energie et la DDE. Elle s'appuie également sur le travail de bureaux d'études compétents.

Après plusieurs ébauches proposées par le CAUE et suite à des rencontres avec les membres du conseil, le bureau d'études ECCE TERRA, chargé également d'aider la municipalité à l'élaboration d'un PLU (achèvement automne 2005), a commencé à établir les premiers plans de masse qui ont permis de réfléchir un peu plus concrètement à l'aménagement raisonné de ce lotissement.

LES OBJECTIFS

La volonté de la municipalité est d'obtenir un centre urbain qui s'intègre le plus harmonieusement possible dans son milieu ambiant et soit en même temps une opportunité pour amener toutes les parties prenantes (municipalité, particuliers et constructeurs) à prendre en considération les impacts que l'urbanisation pourrait avoir sur l'environnement afin de proposer le plus en amont possible des solutions pour y remédier.

Finalement une cellule de réflexion a été créée ayant pour but de déterminer, dans un premier temps, les thèmes à retenir dans la démarche AEU et les éléments y afférant à inscrire dans le règlement du dossier de lotir, puis par la suite, les cibles et la méthodologie qui seraient proposées aux particuliers dans le cadre d'une démarche HQE.

CELLULE DE REFLEXION

Ont participé au travail de cette cellule :

l'ADEME (Mme ALBERT)

la DDE 49 (Mme GUERY) DDE SAUMUR (Mlle JARRY)

le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine (Mmes BUSNOT-RICHARD et JUST et M. MATTEI)

l'ESPACE INFO ENERGIE (Mme EMEREAU)

Le BE « paysagiste » ECCE TERRA (Mme BOSC et M. GRIT)

Le BE « géomètre » DURET-ONILLON (M. DURET)

Le BE AMO « ESPACE TEMPS » (M. LE CORRE et MME MEUNIER)

La Commission Urbanisme de la commune de Forges

Le CAUE (Mme CANY & M. CAZALS)

PREMIERES VALIDATIONS

Dans un premier temps cette commission a travaillé sur le plan de masse pour traiter les cheminements à l'intérieur de la zone et pour positionner les habitations afin de

- Mettre en avant la notion et l'aspect de centre bourg tout en tenant compte de l'environnement préexistant et le style architectural local
- Leur faire profiter d'un ensoleillement optimal et d'une exposition au vent minimale
- Proposer un cahier des charges avec des règles minimales à respecter par les particuliers pour suivre une démarche HQE
- Proposer une information sur la démarche HQE et offrir un suivi aux particuliers intéressés afin de les guider dans leur réflexion et leur démarche
- Réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour assurer la sauvegarde du patrimoine concerné par cette opération

SURCOÛT

La municipalité s'inquiète sur le surcoût qu'une telle opération entraîne pour les raisons suivantes :

La démarche AEU n'est prise en charge par l'ADEME qu'à 50%

L'ABF a « insisté » pour la sauvegarde du mur d'enclos qui ceint le lotissement sur trois côtés et qui insère dans un de ses angles une loge de vigne à toit de pierre. Le coût de la restauration de ce mur de près de 300 mètres de long et 1,80 m de haut et de la loge de vigne aux caractéristiques architecturales particulières représente un gouffre financier pour la commune.



La loge de vigne



Intérieur de la loge



Vue de la mairie

La commune voudrait également inciter financièrement les particuliers à suivre la démarche HQE[®] afin de rendre celle-ci plus attractive avant que les effets économiques se fassent sentir.

Notre démarche se veut exemplaire et sera donc reproductible. A ce titre, le Pays du Saumurois a inscrit cette démarche parmi les actions qu'il souhaite aider et encourager.